



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 Novembre 2017**

Date de la convocation : le 8 Novembre 2017

Présents : M. DEBELY Frédéric, M. CABASSET Philippe, Mme GALMICHE Séverine, M. NAISSANT Eric, Mme OLLIER Régine, Mme MENNERET Marie-Louise, M. SIMEON Didier, M. ROBINET Daniel.

Excusés : Mme BRESSON Séverine, JEANROY Thierry, JEANMOUGIN Maxime

Secrétaire : Régine OLLIER

<p>Objet : Contrat de bûcheronnage</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- accepte le devis de l'entreprise David JACOBERGER, exploitant forestier, 52 Avenue de la Gare, à Champagny 70290 comme suit :<ul style="list-style-type: none">➤ 23.50 Euros HT l'abattage et débardage de grumes ;➤ 23.50 Euros HT le façonnage et débardage de stères ;- décide d'attribuer le marché d'exploitation des coupes 2017 / 2018 de la commune d'Amblans-et-Velotte et les chablis dans les parcelles 15p, 15r, 31p, 32p et chablis éventuels à l'entreprise David JACOBERGER.- charge le Maire de signer tout document concernant le marché d'exploitation avec l'entrepreneur. <p style="text-align: center;">« Votée à 8 Voix POUR »</p> <p style="text-align: center;">~ ~ ~ ~ ~</p>
<p>Objet : Assistance technique bois façonnés pour la campagne 2017-2018</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de confier à l'ONF la gestion de la campagne de bois façonnés 2016/2017 dans le cadre de l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) comprenant l'encadrement des entreprises d'exploitation forestière et de cubage et classement.- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. <p style="text-align: center;">« Votée à 8 Voix POUR »</p> <p style="text-align: center;">~ ~ ~ ~ ~</p>
<p>Objet : Limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre du village</p>	<p>Dans le cadre de l'aménagement du centre du village et à la suite de la délibération en du 11 Juillet 2016, le conseil municipal décide d'instaurer une zone 30 au centre du village ainsi qu'une partie de la rue de l'Eglise, rue du Château, rue des Charrais, rue du Breuil et dans la rue des Ecoles. Un panneau « zone 30 » sera apposé pour signaler cette zone. Un panneau « STOP » sera également installé à l'extrémité de la rue du Breuil. Le stationnement devant la mairie sera réservé uniquement pour les véhicules munis d'un badge handicapé. Le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit. Des bornes seront placées rue des Ecoles afin de délimiter des places de stationnement. Le cheminement des piétons sera ainsi sécurisé. La rue des Ecoles sera limitée aux véhicules n'excédant pas 3.5 T et 2,5 m de large, pour des raisons évidentes de sécurité aux sorties de l'école.</p> <p style="text-align: center;">« Votée à 8 Voix POUR »</p> <p style="text-align: center;">~ ~ ~ ~ ~</p>

Objet :
Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif communal 2017 dans les conditions suivantes :

D 611 : contrat prestations services	- 4 000 €
D 615231 : voirie	- 8 000 €
D 6282 : Frais de gardiennage	- 1 500 €
D 6411 : personnel titulaire	+ 8 000 €
D 023 : virement section investissement	+ 5 500 €
D 2111-100 : achat de terrain	- 2 000 €
D 2117-88 : travaux forêt	- 2 800 €
D 2128-102 : aménagement centre village	+ 18 300 €
D 2151-95 : voirie	- 3 000 €
D 2152-99 : éclairage public	- 1 000 €
D 2188 : autres immo corporelles	- 4 000 €
R 021 : Virement section fonctionnement	+ 5 500 €

« Votée à 8 Voix POUR »

~ ~ ~ ~ ~

AFFICHE LE 20 OCTORE 2017